

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 OCTOBRE 2009

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le deux octobre deux mille neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le huit octobre deux mille neuf à vingt heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, P. DUPLAN (point 1), JJ. FREDOUILLE, P. GUYON (points 1 à 21), S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS (points 1 à 10 et 16 à 23), J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ (points 1 à 19 et 22, 23), M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, Z. SIMON, PH. DEPOUX, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, J. NGALLE-EBOA, D. BEKIARI (points 1 à 16 et 19 à 23), P. LE QUERRE, F. HEILBRONN (points 1 à 15 et 17 à 23), JP. AUBRUN, M. BUCQUET (points 1 à 17), A. BULLET-LADARRE, P.H. CONSTANT, M. FAYE, Conseillers municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : P. DUPLAN (à Z. SIMON, points 2 à 23), S. LOURS-GATABIN (à A. SOMMIER), M. GALANTE-GUILLEMINOT (à JP. AUBRUN), C. VIDALENC (à J. GUNTZBURGER),

Absents excusés : D. LAFON, JPh. DAMAIS (points 11 à 15), F. HEILBRONN (point 16), D.BEKIARI (points 17 et 18), G. MAHÉ (points 20 et 21), P. GUYON (points 22 à 23)

Secrétaire : F. HEILBRONN

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 30 juin 2009 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Le procès-verbal du 30 juin 2009 est adopté à l'unanimité

PETITE ENFANCE

1 – Approbation de la nouvelle convention d'objectifs et de financements – Prestations de Service Unique – entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Fontenay-aux-Roses au bénéfice des structures multi-accueil de la petite enfance

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver la convention d'objectifs de financement - Prestation de Service Unique - au bénéfice des structures multi-accueil de la petite enfance de la Ville de Fontenay-aux-Roses et d'autoriser le Maire à la signer.

CULTURE

2 – Demande de subvention auprès de Conseil des Hauts-de-Seine pour la manifestation départementale « La science se livre 2009 »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine une subvention pour la manifestation « La Science se Livre 2009 ».

PERSONNEL

3 – Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de créer les postes suivants à temps complet :

- 3 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe
- 8 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe

4 – Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Sud de Seine – Transfert de la compétence emploi et insertion, transfert des agents

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide d'approuver le rattachement de Fontenay-aux-Roses à la Mission locale Archimède ; d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Sud de Seine et d'ajouter à l'article 5, au titre des « compétences facultatives » : Emploi et insertion [« Politique de l'emploi (Services de l'emploi dans les villes, plan local d'insertion par l'économie (PLIE), écoles de la deuxième chance) », « Mission locale », « Espace insertion dans le cadre du revenu de solidarité active »] ; de procéder au transfert des agents concernés, au sein des services de la Communauté d'agglomération Sud de Seine à compter du 1er janvier 2010. Ces agents pourront bénéficier du régime indemnitaire de la Communauté d'agglomération Sud de Seine ou, ils pourront conserver, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable dans leur commune d'origine.

(M. AUBRUN, MME BULLET-LADARRE, MME BUCQUET, M. CONSTANT VOTENT CONTRE. M. FAYE S'ABSTIENT)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5 – Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la mise en place du dispositif « Charte Qualité Confiance »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat pour la mise en place de la Charte Qualité Confiance qui s'inscrit dans le projet global de dynamisation commerciale du centre ville.

COMMANDE PUBLIQUE

6 – Marché A.15.09 – Réalisation d'ouvrage pour la Ville – Marché aux comestibles : Attribution des lots n° 3, 7, 8, 10, 11, 12,14 et autorisation donnée au Maire de signer ledit marché

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide d'attribuer :

- le lot n°3 : Étanchéité - Couverture à la société Balas, pour un montant forfaitaire de 402 107,58€ HT,
- le lot n°7 - Menuiseries intérieures à la société Meri, pour un montant forfaitaire de 50 546,00€ HT,
- le lot n°8 - Cloisons doublage et Plafond Plâtre à la société Vallée, pour un montant forfaitaire de 28 618,84€ HT,
- le lot n°10 - Peinture et signalétique à la société Vallée, pour un montant forfaitaire de 81 835,19€ HT,
- le lot n°11 - Plomberie à la société Sert, pour un montant forfaitaire de 290 601,25€ HT,
- le lot n°12 - Chauffage Ventilation Climatisation à la société Sert, pour un montant forfaitaire de 67 266,39€ HT.
- le lot 14 - Appareils élévateurs à la société Sacamas, pour un montant forfaitaire de 26 800€ HT

et autorise le Maire à signer ledit marché.

(M. AUBRUN, MME BULLET-LADARRE, MME BUCQUET, M. CONSTANT, M. FAYE VOTENT CONTRE)

7 – Attribution du marché M.01.09 de travaux de peinture

A l'unanimité, le Conseil Municipal, attribue le marché M.01.09 de travaux de peinture à la société Lamos SA, dont le siège social est situé 45 Avenue Georges Clémenceau – 93162 Noisy-le-Grand Cedex, pour un montant annuel minimum de 50 000€ HT et maximum de 400 000€ HT et autorise le Maire à signer le marché.

8 – Approbation d'un avenant n°1 de modification de dénomination sociale au marché M.10.08 de fournitures pour l'approvisionnement du centre technique municipal de la Ville, lot n°2 approvisionnement en électricité

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de fournitures M 10.08, Lot 2 approvisionnement en électricité ayant pour objet de transférer le marché à la société Sas Sonepar Ile-de-France, suite au changement de dénomination sociale de la société Comptoir Franco Belge Electricité et dit que les clauses du marché initial demeurent inchangées

9 – Approbation de l’avenant n°2 de remplacement de produits, au marché M.19.07 de fourniture pour l’acquisition de vaisselles et de films alimentaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver l'avenant n°2 de remplacement de produits pour le marché M.19.07 de fourniture de vaisselles et de films alimentaires et autorise le Maire à signer ledit avenant avec la société Rescaset Concept.

M. Constant, intéressé, ne participe pas au vote.

10 – Avenant n°1 au marché de services M 18/08 – Prestations de nettoyage des bâtiments communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de services n° M18/08 - Prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de prolonger de nouveau l'approvisionnement de fournitures spécifiques jusqu'à la fin de l'épidémie.

AMENAGEMENT – TRAVAUX-URBANISME

11 – Demande de subvention dans le cadre du Fonds d’Aménagement Urbain

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide de solliciter une subvention dans le cadre de la deuxième part du Fonds d'Aménagement Urbain pour l'année 2009 au taux maximum. La dépense subventionnable d'un montant de 75 000 euros correspond au montant de la subvention accordée au bailleur social Immobilière 3F pour l'équilibre du plan de financement d'une opération de 12 logements locatifs au 34 rue des Bénards.

(M. AUBRUN, MME BULLET-LADARRE, MME BUCQUET, M. CONSTANT, S'ABSTIENNENT. M.FAYE VOTE CONTRE)

12 – Approbation d’un avenant de transfert entre la Société Gallet-Delage et la Société ETDE pour l’exécution du marché M.18.07 conclu avec la Ville pour l’entretien sur le réseau d’éclairage public et sur le réseau signalisation lumineuse tricolore

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert au marché M 18.07. Les clauses du marché initial demeurent inchangées.

13 – Approbation d’une convention pour la gestion pour l’entretien du parcours buissonnier Liaison verte rue Marx Dormoy à Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la convention de gestion pour l'entretien du parcours buissonnier (liaison verte avec rampe) rue Marx Dormoy et autorise le maire à signer ladite convention.

14 – Convention de mise à disposition d’un service de l’Etat pour l’instruction des demandes de changements d’usage

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention provisoire de mise à disposition d'un service de l'Etat dans le cadre de l'instruction des dossiers de changement d'usage.

15 – Echanges fonciers pour la régularisation d’un alignement au 42 rue des Bénards

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant aux échanges de terrains ci-après décrits :

- acquisition par la Ville de Fontenay-aux-Roses d'une partie de la parcelle cadastrée section AE n°245 appartenant à Madame Neuvos pour une contenance de 101 m² environ,
- cession à Madame Neyvos d'une partie de la parcelle cadastrée section AE n°1 appartenant à la Ville de Fontenay-aux-Roses, pour une contenance de 20 m² environ.

Ces échanges fonciers seront réalisés au prix symbolique de 1 (un) euro.

16 – Cession d’un pavillon avec terrain situé 6 Place de Gaulle

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant à la cession de la parcelle, sise 6 place du Général de Gaulle, cadastrée section M n °122, d'une contenance de 656 m² pour un montant de 624 000 euros (six cent vingt quatre mille euros) à la SA HLM OSICA, 100-104 avenue de France, 75013 PARIS.

(M. AUBRUN, MME BULLET-LADARRE, MME BUCQUET, M. CONSTANT, M. FAYE VOTENT CONTRE)

LOGEMENT

17 – Approbation de la convention de réservation de logements en contrepartie de la garantie d'emprunts dans le cadre de la réhabilitation de 108 logements, Résidence Marie Nodier, situés 1 à 7 rue Marie Nodier à Fontenay-aux-Roses par la SA d'HLM immobilière 3F

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver, en contrepartie de la garantie d'emprunts, la convention de réservation de 22 logements entre la Ville et la SA d'HLM Immobilière 3F, représentant 20% des logements du programme « résidence Marie Nodier » – 1 à 7 rue Marie Nodier à Fontenay-aux-Roses. La prolongation du conventionnement maintiendra un contingent préfectoral de 23 logements, qui seront attribués par le service municipal du logement dans le cadre de la délégation du contingent préfectoral. Le droit de réservation des 22 logements se poursuivra à compter de la date de signature du contrat de prêt ; autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

FINANCES

18 – Garantie d'emprunts au profit de la SA d'HLM Immobilière 3F pour la réhabilitation de 108 logements situés – Résidence Marie Nodier à Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder sa garantie d'emprunt à la SA d'HLM Immobilière 3F à hauteur de 100% du prêt d'un montant total maximum de : 1 830 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 108 logements situés 1 à 7 rue Marie Nodier. Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au contrat de prêt qui sera contracté entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

19 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Fontenaisienne

Un amendement déposé par M. Faye, élu Associatif et Citoyen, souhaitant la réévaluation de la subvention est mis au vote.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal rejette cet amendement.
(M.FAYE, M. AUBRUN, M. CONSTANT VOTENT POUR).

A l'unanimité, le Conseil Municipal, attribue une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Fontenaisienne de 1500 euros.

DIVERS

20 – Vœu déposé par la Majorité Municipale concernant le projet de Grand Paris, la réforme des collectivités locales et des finances locales

Le Conseil Municipal, souhaite que l'État renonce à la création d'une société du Grand Paris, telle qu'elle est conçue dans le projet de loi, et de façon plus générale, ne remette pas en question les lois de décentralisation ; que la concertation avec les élus et la participation des citoyens, fondement de la démocratie, soient réelles et accompagnent toute réforme dans le respect des collectivités locales ;

- que l'équilibre entre les impôts ménages et économiques soit maintenu ;
- que les collectivités locales puissent disposer d'un impôt économique acquitté par les entreprises assis sur une assiette large, dynamique et peu volatile ;
- que la réforme de la taxe professionnelle soit accompagnée sans délai d'une refonte de l'ensemble de la fiscalité locale pour la rendre plus juste.

Vœu adopté à la majorité absolue.

(M. AUBRUN, MME BULLETT-LADARRE, MME BUCQUET, M. CONSTANT, VOTENT CONTRE. M. FAYE S'ABSTIENT).

21 – Vœu déposé par la Majorité Municipale contre la privatisation de la Poste

Après le succès de la votation citoyenne sur la privatisation de La Poste, qui a vu plus de 2 millions de personnes voter, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses réuni en séance le 8 octobre 2009 affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous et qu'il doit être maintenu. Il remercie les 1 400 personnes qui ont participé à cette votation citoyenne dont les résultats à Fontenay-aux-Roses sont les suivants : 1 359 voix - soit plus de 97% - contre le changement de statut, 32 pour et 9 blancs.

Le Conseil Municipal, souhaite :

- le retrait du projet de loi postale 2009 sur le changement de statut
- la tenue d'un référendum sur le service public postal.

Vœu adopté à la majorité absolue.

(M. AUBRUN, MME BULLET-LADARRE, MME BUCQUET, M. CONSTANT, VOTENT CONTRE).

22 – Vœu déposé par M. FAYE, élu Associatif et Citoyen relatif au débat démocratique et à l'information des citoyens pour les projets nécessitant une enquête publique

Une proposition d'amendement de M. Dumas demandant la reformulation du vœu de manière moins générale est mise au vote.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve l'amendement de M. Dumas.

(M. FAYE, M. AUBRUN, MME BULLET-LADARRE, MME BUCQUET, M. CONSTANT S'ABSTIENNENT).

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve le vœu ainsi amendé : « Vœu concernant le débat démocratique et l'information des citoyens pour des projets qui engagent l'avenir de la ville : lorsqu'un projet engage l'avenir de la ville, le Conseil Municipal de Fontenay aux Roses continuera à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour qu'ils soient démocratiquement débattus. Le Conseil Municipal appelle à la responsabilité de chacun pour que ce débat ne soit pas détourné à des fins qui n'auraient rien de démocratique ».

(M. FAYE, M. AUBRUN, MME BULLET-LADARRE, MME BUCQUET, M. CONSTANT S'ABSTIENNENT).

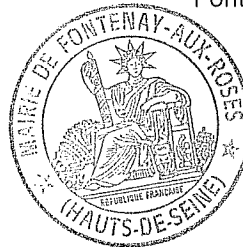
23 – Vœu déposé par M. FAYE, élu associatif et citoyen relatif à l'organisation d'un référendum local concernant le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) en cours

Vœu rejeté à la majorité absolue.

(M. FAYE VOTE POUR. M. AUBRUN, MME BULLET-LADARRE, MME BUCQUET, M. CONSTANT S'ABSTIENNENT).

POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le 14 octobre 2009

Le Maire,
Conseiller Général
Pascal BUCHET



Pascal Buchet

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville www.fontenay-aux-roses.fr